



RESTAURATION SCOLAIRE

La Ville de Périgueux a délégué à Sogeres la préparation et le service des repas dans les écoles publiques de la ville à partir du 1er septembre 2017 et pour une durée de 3 ans. Cette prestation est assurée de 11 h 30 à 13 h 20 et comprend un temps repas et un temps animation/éducatif.

LES REPAS

Au-delà de respecter les règles nutritionnelles réglementaires, les menus comportent :

- Des repas en 4 composants pour les maternelles et les élémentaires,
- 1 composante bio par jour,
- Des viandes fraîches labellisées,
- La découverte de nouveaux produits.

L'hiver, les potages servis seront fait maison. Les convives pourront découvrir à minima 1 fois par semaine un dessert maison ainsi que des compotes 100 % maison.

De plus, nous mettrons en avant les produits locaux travaillés brut pour les viandes ou encore les crudités.



[Télécharger les menus pour la période septembre / octobre 2017 \(en pdf\)](http://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-01-Enfance-jeunesse/Les-ecoles/PDF/menus-sept-oct-2017.pdf)
(http://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-01-Enfance-jeunesse/Les-ecoles/PDF/menus-sept-oct-2017.pdf)

L'INSCRIPTION

L'inscription des enfants est **obligatoire**. Elle se fait pour l'année scolaire, avant la rentrée, **via le dossier unique d'inscription**. (<http://perigueux.fr/perigueux-au-quotidien/enfance/activites-periscolaires/940-dossier-unique-d-inscription-periscolaire.html>)

Vous avez la possibilité de choisir les repas uniquement certains jours de la semaine. Toute modification doit être signalée.

LES TARIFS : LE QUOTIENT FAMILIAL

La municipalité a choisi d'aider les familles à payer les repas servis dans les restaurants scolaires de la ville par la mise en place de tarifs modulés selon les revenus des parents.

Le paiement de ce temps périscolaire est à acquitter mensuellement soit par chèque, soit en espèces, soit par prélèvement automatique.

Tableau des tarifs des repas scolaires
(en élémentaire - la participation des familles est identique pour les maternelles)

| Quotients | Participation des familles |
|---|----------------------------|
| < 250 € + RSA | 1,09 € |
| de 250 à 500 € | 2,18 € |
| de 500 à 750 € | 2,73 € |
| de 750 à 1000 € | 3,27 € |
| de 1000 à 1200 € | 3,63 € |
| > 1200 € | 4,62 € |
| Sans justificatif | 4,95 € |
| Hors commune | 5,23 € |
| Allergiques fournissant un panier repas | 1 € |
| Repas hypoallergéniques | 4,95 € |

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML))

Accueil du public - Hôtel de ville
> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)